



Assemblée communale du 14 décembre 2023

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote au niveau communal est de 16.

Se sont excusés : Mmes Justine Guillet, Maguy Dupraz, Regula Barrett, M. et Mme Christophe et Jacqueline Kilchoer, ainsi que M. Johann Déglise.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 1^{er} décembre 2023 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2023
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Budgets 2024 – présentation et approbation
4. Route cantonale de la Crausa – modifications des propriétés communales
 - a) présentation et approbation des actes authentiques de servitudes
 - b) délégation de compétence en vue de leurs signatures
5. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Mme Evelyne Gendre est nommée scrutatrice.

M. le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Population : 76 habitants dont 45 électeurs et électrices et 21 personnes de nationalité étrangère. 10 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Mouvements depuis la dernière assemblée :

Départs : 3 personnes

Arrivées : 4 personnes

Décès : Aucun

Naissances : Aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2023

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2023 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2023 s'expriment par main levée » :

OUI :	16
NON :	0
ABSTENTION :	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

M. le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 13 reprises depuis la dernière assemblée du mois de juin 2023.

Il a traité principalement les sujets suivants :

Association régionale de la Sarine (ARS)

Finalisation du Plan directeur régional : le dossier est toujours en attente de l'examen préalable du SeCA (délai initial 15.09.2023).

L'approbation par l'Assemblée des délégués prévue le 22.02.2024 est reportée au 06.06.2024

Le tourisme a été intégré à l'ARS sur la base de la loi cantonale. Actuellement, un groupe de travail a été constitué afin d'établir la stratégie touristique régionale.

Nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg) - Nouvelle Association de communes

Le périmètre définitif a été déterminé par le Conseil d'Etat.

Rappel des explications données à la dernière assemblée :

- Villarsel-sur-Marly n'y est pas intégré

- La Préfecture a 2 ans pour mettre en œuvre cette nouvelle association de communes, conformément à la loi cantonale.
- La Préfecture a convoqué toutes les communes du périmètre et invité les autres communes à la séance d'informations relative à la constitution de cette association.
- Villarsel-sur-Marly fait partie des communes invitées et pourra pleinement faire partie de cette conférence régionale jusqu'au terme du processus de constitution.

Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5)

Le PA5 est porté par l'Agglomération de Fribourg pour le compte des 25 communes participantes.

Il est constitué des communes de l'Agglo actuel et des communes intéressées.

Objectifs du PA5 : proposer une ou des mesures, desservant une région, subventionnables par la CH, en matière :

- Infrastructures de transports
- Urbanisation
- Nature et paysage

Villarsel-sur-Marly :

- aucune mesure
- joue le rôle de commune-pont entre l'Agglo actuel et la Haute-Sarine
- Financement unique en 2024
- Aucun financement des mesures qui seront retenues dans les autres communes.

Home en Haute-Sarine

Un accord a été trouvé entre la Commune de Bois-d'Amont et les opposants à la mise à l'enquête du PAL d'Ependes.

Une commission de bâtisse a donc été constituée.

La Fondation La Ste Famille (Les Peupliers) va financer la construction du home, sur la base du cahier des charges établi par le Réseau Santé Sarine et en sera le futur exploitant.

Prochaine étape : élaboration du PAD de la zone concernée.

Digi-FR

Certaines prestations communales ont été mises en ligne.

Le syndic rappelle qu'il s'agit d'un projet sous forme de partenariat entre les communes, le Canton et l'ACF.

Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

L'étroitesse et le manque de locaux ne permet plus de travailler convenablement.

Aussi, le service va déménager en été – automne 2024 pour aller s'établir au MIC à Marly.

Billets CFF dégriffés « Commune »

La commune a répondu favorablement à l'offre des CFF.

Dès lors, les citoyens peuvent commander une ou des carte-s journalière-s dégriffée-s.

- Ces cartes sont nominatives
- Leur prix varie en fonction du type d'abonnement que possède le citoyen.
- Principe de cartes disponibles pour toute la Suisse. Il faut donc les commander le plus tôt possible pour s'assurer leur disponibilité.
- Aucun frais pour la commune, ristourne des CFF sur les cartes vendues.

Auparavant, les communes de Villarsel-sur-Marly, Pierrafortscha et Marly se mettaient ensemble pour la vente des cartes CFF.

Les billets invendus restaient à la charge des communes.
Il n'y a désormais pas de risque de perte financière.

De plus amples informations seront disponibles sur le site internet de la commune.

Cette offre est réservée aux citoyens de notre commune.

Association de la Crèche Capucine

Une succursale a ouvert ses portes à Treyvaux.

Un agrandissement de celle-ci est prévu avec la location d'un 2^{ème} appartement.

Association du CO

Les travaux de rénovation du CO Marly sont en cours.

Le projet de CO à Givisiez a pris du retard en raison du changement d'interprétation du Service de la mobilité dans le cadre du PAD du secteur comprenant le CO et les TPF.

Apéritif villageois

L'apéritif villageois a rencontré beaucoup de succès.

Le syndic adresse une nouvelle fois ses remerciements à toutes les personnes qui ont aidé à la mise sur pieds de cet événement.

L'expérience sera renouvelée en 2024.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes.

Les conseillers ont en outre pris part à de nombreuses séances et représentations, telles que des assemblées de délégués et des séances de comités de direction.

De plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités et associations intercommunales.

M. le Syndic est enthousiaste du fait que les petites communes participent activement à ce qu'il se passe dans la région et sont aussi écoutées.

M. Dominique Gendre rajoute que notre syndic est vice-président de l'Association régionale de la Sarine. La Préfète en est la présidente. Cela représente de nombreuses séances.

M. le Syndic souhaite remercier ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité, leur travail et leur engagement.

Des remerciements sont tout spécialement adressés à la secrétaire et à la caissière.

M. Luc Déglice ouvre la discussion au sujet du rapport d'activité du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

Aussi, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Budget 2024 – présentation et approbation

Les budgets 2024 en détails étaient consultables sur le site internet de la commune.

Ils enregistrent globalement une différence de 10% en rapport au nombre d'habitants.

3.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic donne des explications concernant le budget de fonctionnement.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 336'567.50
- Total des produits : Fr. 330'013.05
- Déficit : Fr. 6'554.45

M. Luc Déglice passe ensuite à la présentation du budget d'investissement.

3.2 Budget d'investissement

Budget d'investissement : investissement net de Fr. 33'000.-, soit :

- Route communale – réfection Route de la Rotzetta (affaissement vers chemin Creux) + aménagements routiers (Route de la Crausa) + Chemins agricoles : Fr. 26'500.-
- PIEP : Fr. 6'500.-

M. Luc Dégly passe directement la parole à M. Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2024 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la commission financière ainsi que le chef des finances, M. Luc Dégly, se sont réunis le mercredi 29 novembre au bâtiment communal. Armée de ses 5 membres, la commission a débuté la séance en vue des observations et de l'adoption de la prévision du prochain exercice.

Budget du compte des résultats

Après un contrôle, compte par compte ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne le budget des comptes des résultats hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication. Le grand poste au budget étant la peinture du four de Fr. 1'200.- faisant office de QG aux conseillers communaux, ce dernier devrait être accepté sans abstention ni contre-épreuve. Le peu de variation restant est le résultat de péréquation et d'indice potentiel fiscal ou de nombres d'enfants placé à la crèche.

Budget des investissements

Tout comme celui des résultats, le budget des investissements nous a été bien justifié. Les futures charges ont été calculées prudemment et avec une marge de manœuvre. Le report de la charge de la Crausa, la remise en état du chemin de la Rotzetta et chemins agricoles en constituent la majorité. Ces dernières prévisions sont nécessaires et touchent surtout à la sécurité. La commission financière a toutefois demandé qu'une deuxième offre parvienne au Conseil communal pour la Rotzetta avant une attribution des travaux.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous profitons pour remercier le travail effectué par le Conseil communal et ses membres durant l'année. Nous retenons aussi la super organisation et la bonne ambiance lors de l'agape d'été organisée par ce dernier. Nous l'encourageons vivement à réitérer en 2024.

Enfin, au nom de la commission financière, nous souhaitons à tous nos concitoyens de belles fêtes de fin d'année.

Bernadette Gendre - Jacqueline Kilchoer - Roch Dupraz – Pascal Droux – Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 13 décembre 2023.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son excellent travail et son rapport, ainsi que pour sa disponibilité et ses compétences.

La discussion est ouverte avant de passer au vote.

M. Frédéric Gendre demande où se trouve la route de la Rotzetta.

M. Alphonse Kilchoer explique où se situe cette route.

M. Frédéric Gendre demande ce qu'il se passe avec cette route.

M. Alphonse Kilchoer répond qu'elle s'affaisse par endroits.

M. Luc Déglise rajoute que le Conseil veut réparer la route avant qu'elle ne s'affaisse complément.

M. Dominique Gendre complète. Vu qu'il y a un affaissement, l'entreprise mandatée a proposé d'installer un système de retenue SYTEC BA-FIX.

Ce système a déjà fait ses preuves dans des conditions similaires. Il n'est pas nécessaire de bétonner l'ouvrage.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Syndic propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024 s'expriment par main levée ».

OUI :	16
NON :	0
ABSTENTION :	0

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024 sont approuvés à l'unanimité.

4. Route cantonale de la Crausa – modifications des propriétés communales

a) Présentation et approbation des actes authentiques de servitudes

En guise d'introduction, M. Luc Dégly rappelle que les échanges et ventes de terrains ont déjà été présentés et approuvés par l'Assemblée communale l'année passée. Il s'agit à présent de la finalisation du dossier. Nous devons constituer les servitudes dans le but de régler le droit de passage en termes agricoles.

M. le Syndic cède la parole à M. Dominique Gendre pour la présentation de cet objet.

M. Dominique Gendre explique que suite à l'élargissement de la route de la Crausa et la création du bassin de rétention, des modifications de limites de propriété ont eu lieu.

Aussi, le Conseil communal a examiné toute cette mosaïque de propriétaires et d'exploitants, afin de coller au plus près de l'exploitation agricole. Il a également vérifié si des droits de passage étaient inscrits au Registre foncier.

Suite à cela, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée les quatre actes authentiques suivants.

Les différents plans sont affichés au beamer et commentés.

Acte 1

Les articles 105 de la Commune de Bois-d'Amont (Ependes) et l'article 1097 de la Commune Le Mouret ne bénéficient actuellement pas de droit de passage.

Dès lors, le Conseil communal propose l'inscription suivante au Registre foncier :

« Passage pour l'exploitation agricole, selon plan spécial, à charge de l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly et de l'article 105 de la Commune de Bois-d'Amont (Ependes) et en faveur de l'article 105 de la Commune de Bois-d'Amont (Ependes) et de l'article 1097 de la Commune Le Mouret ».

M. Pascal Droux demande ce que cet acte occasionne comme changement. Est-ce que cela implique des modifications de terrain ?

M. Dominique Gendre répond par la négative. Il s'agit seulement d'une inscription au Registre foncier. Au niveau du terrain, il ne se passe rien.

M. Luc Dégly rajoute que les transferts ont déjà été approuvés par l'Assemblée l'année passée. Il s'agit maintenant de la suite afin d'avaliser les droits de passage. Il précise encore qu'il n'y a pas d'incidence financière. Aucune indemnité ne sera versée.

A l'heure actuelle, ces droits de passage ne sont pas inscrits. Etant donné que nous faisons tous ces changements de propriété dans le cadre de la création du bassin de rétention, nous profitons de tout régler par la même occasion.

M. Dominique Gendre indique que les exploitants passent déjà sur les articles en question pour accéder à leur parcelle. Seulement, il est nécessaire d'inscrire les droits de passage au Registre foncier. Certains droits de passages étaient d'ailleurs déjà inscrits.

M. Luc Déglise explique que l'Assemblée doit accepter ou non que le Conseil signe les actes qui concernent des terrains appartenant à la Commune. Car notre règlement des finances ne prévoit pas de délégation de compétence. Dès lors, nous devons passer chaque objet en assemblée.

La Commune signe cet acte en tant que propriétaire.

S'agissant de cet acte, l'article 4032 appartient à la commune.

Acte 2

M. José Eggertswyler exploite les articles 4040 de la Commune de Villarsel-sur-Marly et 104 de la Commune de Bois d'Amont (Ependes). Son bétail passe sur l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly.

Le Conseil communal propose donc l'inscription suivante au Registre foncier :

« Passage pour l'exploitation agricole, selon plan spécial, à charge de l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly et en faveur de l'article 4040 de la Commune de Villarsel-sur-Marly et de l'article 104 de la Commune de Bois d'Amont (Ependes) ».

Acte 3

M. René Zimmermann exploite l'article 4039 de la Commune de Villarsel-sur-Marly. Il accède à cette parcelle par l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly.

Aussi, le Conseil communal propose l'inscription suivante au Registre foncier :

« Passage pour l'exploitation agricole, selon plan spécial, à charge de l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly et en faveur de l'article 4039 de la Commune de Villarsel-sur-Marly ».

Acte 4

M. David Kolly dispose d'un droit de passage inscrit au Registre foncier pour accéder à l'article 1099 de la Commune Le Mouret. Pour des raisons pratiques, le Conseil communal lui a suggéré de passer par l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly.

Aussi, le Conseil communal propose l'inscription suivante au Registre foncier :

«Passage pour l'exploitation agricole, selon plan spécial, à charge de l'article 4032 de la Commune de Villarsel-sur-Marly et en faveur de l'article 1099 de la Commune Le Mouret ».

Luc Déglice précise que la particularité est que, pour cet acte, M. Kolly prend les frais à sa charge étant donné qu'il a la possibilité de sortir sur la route cantonale via le droit de passage dont il bénéficie déjà.

A noter que suite à des négociations, les frais inhérents aux autres actes sont pris en charge par le canton.

M. Luc Déglice demande s'il y a des questions concernant ces quatre actes.
Cela n'étant pas le cas, il passe à la suite.

b) Délégation de compétence en vue de leurs signatures

L'article 67 de la Loi sur les finances communales (LFCo) stipule :

¹ L'Assemblée communale adopte le règlement des finances. Elle a en outre les attributions suivantes :

j) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;

² L'assemblée communale fixe, dans le règlement communal des finances, le ou les seuils de compétence financière du conseil communal. Elle peut en outre déléguer au Conseil communal certaines de ses autres compétences décisionnelles prévues à l'alinéa 1 let. j à o dans les limites qu'elle fixe.

En raison de l'absence de délégation de compétence dans le règlement des finances communal, l'Assemblée communale approuve les actes authentiques constitutifs de servitudes tels que présentés et délègue au Conseil communal la compétence de les reconnaître et signer, en vue de leur inscription au Registre foncier.

Aussi, chaque cas qui se présente doit être présenté à l'Assemblée.

M. Frédéric Gendre suppose que la nécessité de déléguer une compétence est plutôt rare et comprend qu'il n'y a pas lieu de changer de système.

M. Luc Déglice confirme que cela est effectivement rare.

Il rajoute que le Conseil communal doit cibler les objets qu'il souhaite présenter à l'Assemblée. Cela évite de devoir demander une délégation de compétence à l'assemblée suivante. Pour exemple, dans la situation présente, si un 5^{ème} acte devait être établi, le Conseil se retrouverait dans l'incapacité de le signer.

M. Luc Déglice précise qu'il n'y a pas de versement de fonds pour l'octroi d'un droit de passage. Il n'y a rien besoin de construire. Les chemins sont déjà existants. L'obligation d'entretien n'incombe pas non plus à la commune. Ces actes permettent juste de laisser passer les exploitants.

M. Frédéric Gendre demande qui se charge alors de l'entretien des passages en question.

M. Luc Déglice répond que l'entretien du chemin est à la charge du bénéficiaire, à moins que le propriétaire passe aussi dessus.

Vote

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic propose donc de passer au vote.

« Que celles et ceux qui approuvent ces quatre actes authentiques tels qu'ils viennent d'être présentés, et qui octroient une délégation de compétence au Conseil communal pour les signer au nom de la Commune, s'expriment par main levée »

OUI :	16
NON :	0
ABSTENTION :	0

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité les quatre actes authentiques qui lui ont été présentés, et octroie une délégation de compétence au Conseil communal pour les signer au nom de la Commune.

DIVERS

Pour ce dernier point, M. le Syndic propose aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer.

M. Dominique Gendre informe que Groupe E a terminé cette semaine l'enfouissement des lignes aériennes et la traversée de la route communale (que JPF a réparé). Par ailleurs, des palissades en bois seront rajoutées autour du transformateur.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglice, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h15 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation intensive.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager l'agape offerte par la commune.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

La secrétaire :

Le Syndic :